

L'AMRTP sensibilise les représentants des marchés de Bamako sur l'interdiction des équipements de télécommunication non autorisés au Mali

Une équipe de l'AMRTP a rencontré ce jour 26 février 2026 les représentants syndicaux des commerçants des marchés de Bamako pour les sensibiliser sur l'interdiction de vente et d'utilisation des équipements de télécommunication non autorisés au Mali. Il s'agit entre autres des équipements STARLINK d'accès à Internet, des Talkie-Walkie sans autorisations. L'accent a été mis sur l'aspect sécuritaire.

Les représentants des commerçants se sont engagés à relayer l'information, mais demandent la mise en place d'une commission de sensibilisation avec leur participation.

Il a été demandé à l'AMRTP d'accélérer les négociations avec STARLINK pour son autorisation au Mali afin permettre aux consommateurs maliens de profiter des avancées technologiques de STARLINK.